

24 mars 2004

Conférence de presse de M. Jean Charest, premier ministre, et de M. Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux

Entente intervenue entre le gouvernement du Québec et les personnes infectées par le virus de l'hépatite C

[ M. Charest:] Merci. Alors, on est réunis pour annoncer que l'indemnité des personnes qui ont été infectées par le virus de l'hépatite C par suite d'une transfusion sanguine ou de l'administration de produits sanguins reçus au Québec avant le 1er janvier 1986 ou entre le 2 juillet 1990 et le 28 septembre 1998 va passer de 10000 \$ à 24500 \$.

Les personnes infectées par le système d'approvisionnement en sang au Canada, quel que soit le moment où cela s'est produit, vivent une véritable tragédie. La qualité de vie de ces personnes a été irrémédiablement affectée par ce qui leur est arrivé. L'indemnité plus élevée que toucheront ces personnes ne compensera pas les souffrances et les pertes subies par ces victimes du sang contaminé et leurs familles, mais nous estimons que le Québec avait la responsabilité de faire un effort additionnel afin d'en réduire les conséquences. Nous disons aujourd'hui à ces personnes et à leurs familles que notre gouvernement partage leur douleur et souhaite pouvoir réduire les répercussions de cette tragédie sur leurs vies. L'annonce que nous rendons officielle aujourd'hui survient à la suite d'une décision de la Cour supérieure du Québec qui a été rendue le 27 janvier dernier, de ratifier l'accord de principe intervenu entre le Procureur général du Québec et les représentants des personnes qui ont contracté le virus de l'hépatite C avant 1986, évidemment, ou après 1990 et qui, en avril 1998, avaient déposé une requête en vue d'être autorisés à exercer un recours collectif contre le gouvernement du Québec. En vertu de cette entente, le gouvernement du Québec versera aux personnes ayant déjà reçu un montant de 10000 \$ une somme additionnelle de 14 500 \$, et à celles n'ayant reçu aucune somme mais étant jugées admissibles au programme d'aide financière existant, une somme de 24 500 \$.

Si l'annonce d'aujourd'hui est conforme à l'accord intervenu avec les représentants des personnes qui ont contracté le virus de l'hépatite C, elle est aussi conforme à ce que notre gouvernement a toujours dit qu'il ferait. Au cours des dernières années, nous nous sommes engagés à augmenter l'indemnité versée aux victimes de l'hépatite C qui ont contracté leur maladie par suite d'une transfusion sanguine ou de l'administration de produits sanguins reçus au Québec avant 1986 ou après 1990. Pour mémoire, rappelons-nous que le 2 décembre 1997, mon prédécesseur Daniel Johnson, alors chef de l'opposition, avait déposé une motion à l'Assemblée nationale du Québec sur cette question, motion qui avait reçu l'appui unanime de l'Assemblée nationale du Québec à ce moment-là. Et, fait à noter aussi, comme dernier geste à titre de chef de l'opposition officielle, il avait déposé une motion similaire le 28 avril 1998, à quelques jours de son départ de l'Assemblée nationale, pour demander à nouveau l'appui unanime des députés. Malgré le fait que le gouvernement du Québec n'ait pas de responsabilité ou d'obligation réelle de compenser ou d'indemniser ces victimes, nous estimons, pour des motifs humanitaires, que ces personnes ont droit à une aide financière décente. C'est pourquoi nous agissons aujourd'hui. En terminant, je veux souligner le travail et la contribution exceptionnelle d'un autre collègue à l'Assemblée nationale. M. Johnson. J'en ai parlé, mais je veux prendre une minute pour souligner la contribution exceptionnelle de Russell Williams, le député du comté de Nelligan, qui a annoncé il y a quelques jours seulement son retrait de la vie politique, et dire à M. Williams à quel point il doit être fier aujourd'hui de cette annonce, puisque lui plus que quiconque à l'Assemblée nationale du

Québec et qui, sur le plan politique, aura travaillé sans relâche et en étroite collaboration avec les victimes, l'association des victimes, pour que nous puissions faire l'annonce que nous faisons aujourd'hui. Alors, je tiens à lui rendre hommage et lui dire qu'il nous a certainement rendu honneur dans la façon dont il aura travaillé dans ce dossier.

Je vais maintenant, avec votre permission, demander à M. Couillard de vous faire quelques commentaires et ensuite M. Pontbriand.

[ M. Couillard: Merci, M. le premier ministre. M. Pontbriand, Bonjour à tous et à toutes. Je voudrais également témoigner à quel point c'est un grand jour aujourd'hui pour les victimes de l'hépatite C touchées par cette entente. Et moi aussi, avant de donner plus de détails sur les modifications relatives au versement de l'indemnité plus élevée que nous annonçons aujourd'hui, j'aimerais également souligner à quel point cette entente est étroitement liée au travail accompli par notre collègue Russell Williams qui, jusqu'à il y a quelques jours, était mon adjoint parlementaire. Je sais qu'il a multiplié les interventions en périodes de questions à l'Assemblée, questions lors des études de crédits successives, conférences de presse avec les victimes et leurs représentants et qui est certainement aujourd'hui très fier de savoir que nous donnons suite au travail qui a été fait et aux engagements qui ont été pris.

Nous devons rappeler que les décisions prises tout au long du processus qui a mené à l'entente de principe intervenue avec les représentants des victimes de l'hépatite C ont été guidées par la volonté de notre gouvernement de limiter un tant soit peu les répercussions de la tragédie que représente la contamination qu'elles ont subie par transfusion de sang ou l'administration d'autres produits sanguins. J'aimerais rappeler les différentes étapes franchies par le Québec afin de retracer les personnes infectées par le virus de l'hépatite C par du sang contaminé à l'occasion d'une transfusion sanguine ou de l'utilisation de produits sanguins. Le programme mis en place en mai 1999 supposait que l'on puisse rejoindre les personnes transfusées afin de leur permettre de toucher l'indemnité prévue – 10000 \$ alors – mais également de leur offrir toute l'aide requise par leur état. Il fallait identifier les porteurs de l'hépatite C, tant pour leur propre bien-être que par souci préventif, puisqu'il s'agit, comme nous le savons, d'une maladie contagieuse.

Ainsi, entre 1999 et maintenant, près de 30000000 \$ ont été consacrés aux diverses activités d'information, de formation, de retraçage, de dépistage et de recherche des donneurs. L'opération de retraçage, vraisemblablement la plus importante jamais réalisée au Canada, a été effectuée en collaboration avec les hôpitaux pour identifier les transfusions effectuées entre 1960 et juin 1990, à partir des registres des banques de sang. Afin de contacter les personnes concernées par le programme, la Régie de l'assurance maladie du Québec a procédé au recoupement de ses fichiers avec ceux des registres des hôpitaux. Cette opération de recherche systématique des personnes infectées par le virus de l'hépatite C par suite d'une transfusion sanguine ou de l'administration de produits sanguins au Québec avant le 1er juillet 1990 a permis d'identifier 864 victimes qui ont été indemnisées. Une importante campagne d'information a aussi été conduite afin de sensibiliser la population aux moyens de prévenir la propagation de cette maladie sérieuse. Cela dit, je vous informe que la Régie de l'assurance maladie du Québec, qui administre déjà le programme d'aide financière adopté en faveur des personnes qui ont contracté le virus avant le 1er janvier 1986 ou entre le 2 juillet 1990 et le 28 septembre 1998, gèrera la nouvelle indemnisation. En vertu de la décision annoncée aujourd'hui, les 864 personnes qui ont déjà reçu une aide financière de 10000 \$ recevront un montant supplémentaire de 14 500 \$, ce qui représente globalement 12528000 \$. Ces personnes qui ont déjà reçu un premier paiement de 10000 \$ étaient connues de la

Régie de l'assurance maladie et n'auront donc pas à communiquer avec la régie. C'est la régie elle-même qui communiquera avec elles par écrit afin de valider leurs coordonnées avant de leur faire parvenir le second paiement correspondant à la hausse de l'indemnisation que nous annonçons aujourd'hui. Donc, un chèque de 14 500 \$ leur sera envoyé par la suite. Mentionnons qu'il s'agit d'un montant non imposable.

Les personnes qui n'ont jamais fait de demande d'indemnisation et qui peuvent être concernées par l'accord intervenu entre le Procureur général du Québec et les représentants des personnes qui ont contracté le virus de l'hépatite C avant 1986 et après 1990 peuvent s'adresser à la régie. La RAMQ évaluera alors si elles sont admissibles au programme d'aide. Si c'est le cas, ces personnes recevront un chèque de 24 500 \$ et, en vertu de l'entente intervenue, ces personnes ont jusqu'au 30 juin 2010 pour faire valoir leur droit.

Les personnes ayant déjà reçu un premier paiement devraient recevoir leur chèque d'ici deux à trois mois. Certains délais administratifs sont nécessaires pour s'assurer que les chèques sont acheminés à la bonne personne et surtout à la bonne adresse. Il est certain que la Régie de l'assurance maladie mettra tout en oeuvre afin d'émettre les chèques le plus tôt possible. L'entente dont se prévaudront les personnes infectées représentera également une quittance de la part des victimes à l'endroit du Procureur général du Québec. Mais, au-delà de toutes ces modalités, il faut d'abord retenir, suite à l'annonce aujourd'hui, la volonté du gouvernement de partager la douleur des victimes et celle de leurs familles. Nous souhaitons – et je reprends les propos du premier ministre – réduire les répercussions de la tragédie qui les touche, étant bien entendu qu'on ne peut annuler les répercussions tragiques auxquelles elles sont confrontées.

J'aimerais maintenant céder la parole à M. Pontbriand, après quoi nous serons disponibles pour la période des questions.

M. Pontbriand (Laurent): Merci, M. le ministre, M. le premier ministre. Un bonjour bien spécial à tous ceux qui se sont battus et défendus dans ce dossier avec moi: au départ, M. Russell Williams, qui l'a apporté à l'Assemblée nationale et qui, malheureusement, n'est plus député au Parti libéral; à Sylvie Surprenant, qui est absente pour cause de santé, mais qui n'a jamais hésité à intervenir au besoin, et à tous ceux qui n'ont jamais eu peur de revendiquer bien haut et bien fort. Je ne peux tous les nommer, mais tous y ont mis beaucoup de coeur et un peu de leur foi. C'est connu, le stress n'est bon pour personne. Un merci spécial aussi aux médias, qui ont toujours bien informé la population au sujet de ce dossier. En effet, après plusieurs années de combat, de demandes et de promesses, le dossier d'indemnisation semble sur le point de se terminer. Je dis bien «sur le point», car, pour moi, tant et aussi longtemps que toutes les personnes infectées n'auront pas toutes été indemnisées, le Comité restera actif.

Bref historique. En effet, ce dossier a commencé sous le règne de M. Lucien Bouchard, où il y a eu motion unanime à l'Assemblée nationale par M. Daniel Johnson d'indemniser les personnes infectées. Il s'est ensuite continué avec M. Bernard Landry, qui a ouvert le portefeuille et donné un premier 10000 \$. Par la suite, le Parti québécois a mis en place le retraçage systématique pour fins d'intégrité, c'est-à-dire que toutes les personnes infectées ayant reçu une transfusion sanguine depuis 1962 sont supposées avoir reçu une lettre les avisant d'aller passer un test de dépistage de l'hépatite C. Cela a été plus long que prévu, mais ce n'était pas une mince tâche. Il y a eu changement de gouvernement et, 11 mois après, il y a eu un aboutissement, et c'est enfin l'annonce

officielle, et j'espère que d'ici un mois ces personnes auront reçu leur montant. Un grand merci au Parti libéral de leur promptitude à conclure ce dossier.

Comme on le sait, au Québec, les médicaments sont défrayés par la RAMQ. Mais, lors de la prise des médicaments contre l'hépatite C, il y a beaucoup d'effets secondaires. Mais je suis sûr que le ministre de la Santé a pris ou prendra tous les moyens nécessaires pour que ces gens puissent prendre leurs médicaments en toute quiétude.

Deux sortes de notions m'habitent présentement: de la joie et de la tristesse. De la joie, parce que le gouvernement provincial a compris ce que nous vivons, et, même s'il n'a aucune responsabilité dans le drame du sang contaminé, il a bien voulu nous aider monétairement. De la tristesse, parce que le gouvernement fédéral a toujours nié sa responsabilité en dehors de la période 1986 à 1990, mais nous prouverons le contraire, et on finira par avoir l'équité pour toutes les personnes infectées.

Pour terminer, je demande 30 secondes de silence pour toutes les personnes décédées et qui auraient pu être des nôtres si les bonnes décisions avaient été prises par le gouvernement fédéral dans les années quatre-vingt.

(30 secondes de silence)

Merci de votre silence.

Dans le dernier budget fédéral, il n'y a rien pour la continuité, pour la stratégie pour contrer l'hépatite C au Canada. Alors, j'espère que le gouvernement fédéral va réviser ses positions et nous donner la chance de compléter ce dossier. Merci de votre attention et merci au gouvernement libéral au nom de toutes les personnes infectées. Merci beaucoup.

M. Larocque (Paul): Nous allons maintenant passer à la période de questions. Je vous informe que nous disposons au total d'une quinzaine de minutes, français et anglais également. Michel Corbeil du Soleil.

M. Corbeil (Michel): C'est à la suite de l'estimation voulant que 8000 personnes seraient infectées qu'on a limité le plafond à 10000 \$. Vous le doublez maintenant. Est-ce que les fonctionnaires qui avaient prédit qu'il y aurait 8000 victimes qui seraient compensées auront des comptes à rendre?

M. Couillard: Il faut savoir qu'effectivement on avait fait une évaluation initiale d'un grand nombre de personnes, plusieurs milliers. En réalité, il semble que le nombre, heureusement – c'est une bonne nouvelle – soit moindre que ça. Il faut dire que cette erreur ou cette déviation ou cette prédiction trop optimiste a été faite non seulement au Québec, mais dans l'ensemble des juridictions. Alors, je pense qu'à l'époque les estimés et les projections ont été faits de bonne foi sur les données qui étaient disponibles à ce moment-là et qu'il faut accepter ça.

M. Larocque (Paul): Jean Thivierge de Radio-Canada.

M. Thivierge (Jean): Rapidement, M. Couillard – je m'excuse de mon ignorance – avant 1986 ou après 1990, pourquoi il y a une période, de 1986 à 1990, pas couverte?

M. Couillard: Alors, c'est la période durant laquelle, au sens strict, la responsabilité du

gouvernement était engagée, parce que, avant 1986, il n'existait pas de test de dépistage. Après 1990 sont apparus donc les tests dont la fiabilité s'est accrue au cours des années. Donc, si on voulait stricto sensu, là, se limiter à la période de responsabilité nette du gouvernement, on ne pourrait que compenser les personnes de 1986 à 1990. Mais c'est par un souci d'étendre, par équité et par souci humanitaire, la compensation à toutes les personnes infectées qu'on fait l'annonce d'aujourd'hui.

M. Thivierge (Jean): Donc, on parle de 864 personnes qui ont déjà reçu 10000 \$. Au total, est-ce qu'on est capable de faire une projection correcte maintenant du nombre total de personnes qui vont être indemnisées à ce moment-ci?

M. Couillard: Vous comprendrez qu'on sera prudent quant aux projections de nombre de personnes, mais, compte tenu de la réduction qui a déjà été notée entre le nombre projeté puis le nombre actuel, qui est de 864 personnes qui ont reçu le 10000 \$, il est possible qu'il y ait quelques autres personnes qui n'ont pas encore été identifiées. On espère que l'annonce d'aujourd'hui va les amener à se présenter et à soumettre leur dossier à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

M. Larocque (Paul): Norman Delisle de La Presse canadienne. M. Delisle (Norman): Oui, c'est sur un autre sujet.

M. Larocque (Paul): Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le sujet du jour?

M. Séguin (Rhéal): Est-ce qu'on a une idée de comment ça va coûter au total, M. Couillard?

M. Couillard: Alors la première... la phase de la compensation de 1986 à 1990 a coûté jusqu'à maintenant... attends un peu, j'avais le montant. La nouvelle indemnisation, c'est-à-dire qu'on accorde aujourd'hui, pour répondre directement à votre question, le supplément pour les personnes qu'on connaît, ça représente 13460000 \$. Et ça, c'est si le processus s'arrêtait maintenant. Il est certain qu'il va avoir d'autres personnes qui vont s'ajouter au nombre, mais ça, c'est le coût que ça représente jusqu'à maintenant.

Une voix: Et vous devez...

M. Couillard: D'ajouter les 14 500 \$ pour chaque personne qui a déjà reçu 10000 \$.

M. Plouffe (Robert): M. Pontbriand...

M. Pontbriand (Laurent): Oui.

M. Plouffe (Robert): 14 500 \$, ça ne redonne pas la santé aux familles, aux gens, aux...

M. Pontbriand (Laurent): Non, effectivement, ça ne redonne pas la santé. Le 24 500 \$ ça ne redonne pas la santé, mais je peux vous dire que ça va nous donner un bon coup de main, par exemple, pour continuer. Comme on l'a dit tout à l'heure, c'est le gouvernement fédéral qui en est responsable, si on veut, qui était responsable du sang, et alors, le gouvernement provincial nous a donné ça pour... comment on peut dire ça, question humanitaire. Mais c'est sûr que ce n'est pas 24 500 \$ qui va nous redonner la santé, à bien des gens, là.

M. Séguin (Rhéal): ...est-ce que vous intétez une poursuite contre le fédéral? Est-ce que vous allez poursuivre ça?

M. Pontbriand (Laurent): Oui. Le recours collectif contre le fédéral est enclenché. C'est parti, je veux dire... on continue parce que ce qu'on veut avoir, c'est le même «pattern», si on veut, comme les 1986-1990. Les mêmes virus, mêmes infectés... Les 1986- 1990 peuvent avoir jusqu'à 225000 \$. Ça fait que c'est ce qu'on veut avoir nous autres.

M. Plouffe (Robert): ...M. Charest...

M. Séguin (Rhéal): ...225000 \$ de...

M. Pontbriand (Laurent): Ça dépend du niveau, de la gravité de maladie de la personne.

M. Plouffe (Robert): M. Charest, si vous avez accepté d'augmenter justement de 14 500 \$, est-ce que c'est parce que vous avez finalement constaté qu'il n'y aurait pas plus que 864 personnes et comme les chiffres ont été ramenés à 800... ou 800 quelque, vous aviez plus d'argent pour distribuer plus à...]

[ M. Charest:] La question du nombre de personnes infectées, elle est importante, mais c'est appelé à changer potentiellement aussi parce qu'il y a des gens qui peuvent aujourd'hui être infectés et ne pas le savoir ou ne pas encore être affectés par la maladie et qui pourront ou qui peuvent l'apprendre plus tard. Alors, c'est pour cette raison-là qu'il y a eu et qu'il peut encore y avoir des changements dans le nombre de personnes et... Alors, c'est pour ça qu'on est prudent. Maintenant, nous, sur le plan légal, ce n'était pas évident qu'il y avait un lien et on a choisi d'agir parce que depuis très longtemps, avant de former le gouvernement, on a toujours cru qu'il y avait là une obligation morale, humanitaire et c'est pour cette raison-là qu'on a conclu, on a proposé cette entente qu'on a conclue également via le recours collectif, et ça reflète, je pense, les valeurs de compassion de la société québécoise pour des gens pour qui leur vie a été bouleversée littéralement, suite à une infection pour laquelle ils n'ont aucune responsabilité, hein. Rappelons-nous que c'est une transfusion de sang ou un produit sanguin qui les a infectés et, en ce sens-là, on pense qu'on avait, nous, la responsabilité de leur venir en aide.

[ M. Larocque (Paul): Norman Delisle.

M. Delisle (Norman): Oui. M. Charest, à la suite du budget fédéral d'hier, il y a eu une motion qui a été présentée ce matin à l'Assemblée nationale puis qui exige que le gouvernement libéral respecte son engagement et réinvestisse 2200000000 \$ additionnels en santé pour l'année financière qui va commencer, là, dans quelques semaines. Je voudrais savoir, premièrement, si le gouvernement va voter en faveur de cette motion-là. Et si oui, est-ce que le voeu de l'Assemblée nationale, qui va alors être devenu unanime, est-ce que ce voeu-là va être respecté?]

[ M. Charest:] Bien, suite au budget d'hier, j'ai eu une conversation avec M. Martin hier soir, une conversation franche et honnête, et j'ai exprimé à M. Martin notre insatisfaction et notre déception. On s'attendait, nous, à un effort véritable de la part du gouvernement fédéral lors de ce budget, et d'autant plus que, dans la dernière année, on a quand même fait des progrès importants dans plusieurs dossiers. Il faut le dire, au cours de la dernière année, il y a eu la création du Conseil de la

fédération; il y a les négociations qui ont lieu actuellement sur le programme de congé parental; il y a une négociation qui se fait actuellement sur la place que doit occuper le Québec dans les forums internationaux; on a conclu le cadre stratégique agricole à la satisfaction du Québec. On a fait ça dans la dernière année puis je pense, moi, qu'on a fait la démonstration qu'on est capable de travailler ensemble, de le faire de façon constructive, puis on est capable d'obtenir aussi des résultats. Mais, là, au budget d'hier, rien de concret, et, pour nous – et je l'ai dit à M. Martin hier soir – ça a été une déception.

Maintenant, ce qu'on sait, c'est que, à terme, le gouvernement fédéral, avec son budget d'hier, s'est donné des marges de manoeuvre, et je m'attends à ce que nous ayons des résultats lorsque nous allons nous réunir, dans les prochains mois – on avait parlé, évoqué l'été – pour discuter justement de l'avenir de nos systèmes de soins de santé – je les mets au pluriel, là, pour être très clair – et que, à ce moment-là, tout va être sur la table, pas juste les transferts pour la santé, mais également la péréquation. Alors, de ce que je comprends de ma conversation avec M. Martin, il y a ces marges de manoeuvre, et moi, je m'attends à ce qu'il y ait des résultats concrets à ce moment-là...

[ M. Séguin (Rhéal): Est-ce que vous avez un engagement?

Une voix: Ce serait alors... excusez.

M. Delisle (Norman): Oui, est-ce que je peux quand même avoir réponse à mes deux questions? ]

[ M. Charest:] Bien, il y a eu... je vais demander à Philippe de compléter. D'abord, sur la santé, vous avez dû remarquer, lors du budget du 12 juin, une augmentation de 7,1 % des dépenses consacrées à la santé. Ce qui reflète le fait que c'est notre première priorité puis ça demeure toujours notre première priorité puis on va livrer un budget mardi prochain où on aura l'occasion de vous présenter l'ensemble de nos dépenses incluant la santé. On a pris de l'avance sur l'engagement qu'on avait pris d'une part. Et, pour ce qui est de la motion d'aujourd'hui, je crois qu'elle a été amendée et que, si elle est amendée à notre satisfaction – je n'ai pas vu la dernière version – que nous allons voter pour la motion. Philippe.

[ M. Couillard: Alors, l'amendement mentionne qu'on reconnaît...

l'Assemblée nationale reconnaît l'investissement de 2003-2004 donc ça précise le fait et ça confirme le fait que, dès l'arrivée au gouvernement, notre parti politique a d'emblée investi en santé. Et là, il y a un exercice de comparaison intéressant à faire, lorsque le Parti québécois a été confronté à des circonstances semblables entre 1995 et 1997, chute de transferts fédéraux – vous vous en souviendrez – la réponse du gouvernement a été de geler ou même de diminuer l'enveloppe de santé et services sociaux avec les conséquences dramatiques qu'on connaît. Alors, ce qu'on dit, nous, à la population, c'est que, malgré ces circonstances difficiles, il sera démontré, lorsque le budget sera déposé, que nous accordons véritablement un place prioritaire aux soins de santé qui sont effectivement la préoccupation première de nos concitoyens.

M. Larocque (Paul): Marie-Paul Rouleau.

Mme Rouleau (Marie-Paul): M. Charest, est-ce que vous avez l'impression que la relation, la nouvelle ère du fédéralisme que vous avez annoncée ou, enfin, dont vous avez parlé pendant la campagne électorale, c'est un échec au vu du budget d'hier? ]

[ M. Charest:] Il y a des preuves tangibles que la relation a évolué. La preuve, c'est la création du Conseil de fédération qui a été bien reçue, qui a été faite plus rapidement que ce que j'avais moi-même anticipé, d'une part. Il y a négociation sur les congés parentaux. Il y a une négociation sur la place du Québec dans les forums internationaux. Un autre exemple de ça, c'est le cadre stratégique agricole qu'on a négocié longuement, qui a été réglé. Maintenant, je m'attendais, moi, à ce qu'on en ait la démonstration dans le budget d'hier, entre autres, sur la question de la santé, parce que c'est la première priorité des Québécois, Québécoises et de tous les autres citoyens canadiens. Et on s'est exprimés là- dessus pas juste nous, Québécois mais les autres gouvernements ailleurs à plusieurs reprises. Alors, je suis déçu mais, en même temps, là, il y a une occasion qui se présente qui avait été annoncée avant le budget. Et de ce que je comprends, moi, de ce que le gouvernement fédéral veut faire, c'est qu'il veut voir l'ensemble du dossier mais, à ce moment-là, il va falloir qu'il nous livre des choses tangibles et, non seulement, pour les transferts pour la santé mais aussi pour la péréquation, parce que les deux dossiers sont liés. Sont liés, on ne peut pas les détacher un de l'autre, il y a là un tout. Et, nous, on s'attend à ce que l'été prochain il y ait des résultats tangibles. Et de ce que je comprends de ce que j'ai entendu de M. Martin, c'est qu'ils ont des marges de manoeuvre, maintenant ils auront l'occasion d'être mis à l'épreuve dès que nous nous réunirons l'été prochain.

[ M. Larocque (Paul): ...rapide si vous permettez parce que là on n'aura pas le temps. Martin Ouellet, rapidement, et Robert Plouffe.

M. Ouellet (Martin): M. Charest, vous dites que les relations avec Ottawa ont évolué, mais le gouvernement fédéral avait l'occasion de poser un geste hier, un geste très concret qui aurait illustré cette nouvelle ère là, mais ça ne s'est pas produit. Est- ce qu'à quelque part vous ne vous sentez pas trahi?]

[ M. Charest:] Je suis déçu parce que, moi, je croyais que le meilleur choix, ça aurait été d'envoyer un signal que sur le dossier de la santé, là, il allait y avoir un mouvement, si ce n'est pas un geste concret, là. J'aurais souhaité qu'il y ait un geste concret pour indiquer qu'on allait rehausser le niveau de financement, d'autant plus qu'absolument tout le monde, incluant M. Martin, s'entend sur le fait que c'est la première priorité. Et ça ne s'est pas fait hier. Maintenant, M. Martin a lui-même suggéré qu'il y ait une réunion des premiers ministres au cours de l'été sur la question de la santé, et là ce sera l'occasion justement de faire preuve justement de gestes concrets qui soutiennent en quelque sorte le discours. Alors, ce sera à ce moment-là qu'on aura l'occasion de parler de ces choses-là, péréquation et transferts.

[ M. Ouellet (Martin): Est-ce que vous avez l'intention de demander à vos députés du caucus de se faire un petit peu plus discrets, là, sur la campagne du Parti libéral du Canada?]

[ M. Charest:] Rien ne change parce que le Parti libéral du Québec est dissocié du Parti libéral fédéral depuis 1955, et je n'ai pas l'intention de m'impliquer dans la campagne.

[ M. Plouffe (Robert): M. Charest, sur un autre sujet, s'il vous plaît. Il y a eu un reportage diffusé sur nos ondes en lien avec le procès sur la prostitution juvénile, et on parle donc d'une avocate qui soudoierait des juges. Est-ce que vous êtes en mesure de me dire si vous êtes inquiet pour l'intégrité de notre système de justice? Est-ce que vous allez demander qu'on pousse l'enquête pour savoir si effectivement il y a ce genre de pratiques là qui se fait dans nos tribunaux?]

[ M. Charest:] J'ai été informé de cette nouvelle information qui a été diffusée sur vos ondes quelques minutes avant de me rendre ici pour le point de presse. Alors, je ne vais pas commenter cette nouvelle-là, puisque je n'en connais pas les tenants et aboutissants. Vous allez comprendre qu'une affaire comme ça, on ne commente pas ça, d'autant plus qu'il y a des actions actuellement devant les tribunaux. Je pense que c'est important d'avoir une certaine réserve. Alors, quand on en saura davantage, on commentera.

[ M. Plouffe (Robert): Avez-vous demandé quand même qu'on pousse une enquête pour savoir si de telles pratiques se font dans nos palais de justice, monsieur?]

[ M. Charest:] J'ai reçu... Là, on m'a dit que vous aviez diffusé une nouvelle quelques minutes avant d'arriver ici. Alors, vous allez comprendre qu'avant d'aller plus loin, là, on va aller au fond des choses.

[ M. Hébert (Michel): On peut-tu s'attendre à quelque chose en fin de journée?]

[ M. Charest:] Je vais d'abord aller voir ce que c'est, cette nouvelle-là. Alors... Et, je vous rappelle, là, il y a une question, là, qui n'est pas une question de détail là-dedans, là. Quand il y a des procès devant les tribunaux, il faut faire preuve de prudence avant de faire des déclarations publiques. Alors, évidemment, c'est sérieux, cette nouvelle-là. En tout cas, ce qui est allégué est sérieux, et on va réagir, c'est évident, mais on va d'abord aller voir ce que c'est avant de réagir.